

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay, le 14 décembre 2023



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL D'ANNAY
DU 13 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M.M. TERLAT Yves - DUPAYAGE Angèle - FROISSART Pascal - GAPENNE Marcel - HONORE Béatrice - DERISBOURG Alexandre - DELATTRE Adélaïde - HOFFMANN Jean-Claude - DEMEYERE Martine - DRUELLE Claude - PRIEM Sonia - LABALETTE Dominique - SOLTYS Arlette - THUMEREL Philippe - ROBIDET Didier - DELPIERRE Sandrine - ECAILLET Michèle - DESCAMPS Magalie - TAILLEZ Louisette - CAMPTEL Pascal - KUSNIREK David - CORTES Arlette - SEWERYN Philippe - BIDAULT Bernard

Etaient excusés : M.M. MOREN Michèle (pouvoir à DUPAYAGE Angèle) - DANCOISNE Albert (pouvoir à HONORE Béatrice) - CHRISTMANN Chantal

Étaient absents : M.M.



La séance ouverte, Monsieur Pascal FROISSART est désigné secrétaire de séance et fait l'appel.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

1) Autorisation d'exécution budgétaire avant le vote du budget primitif 2024

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité, autorise Monsieur le Maire à procéder, par anticipation à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement :

- dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice 2023 pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs.

Pour : 19

Contre : 7 (M.M. LABALETTE - TAILLEZ - CAMPTEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

Abstention : 0

2) Réalisation d'un contrat de prêt relais pour le projet Salle de Sport

Conformément au plan de financement prévisionnel de la salle de sport à énergie positive de la commune et afin de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, dans l'attente des recettes certaines de Subventions et de FCTVA, le Conseil Municipal autorise, à la majorité, la signature par Monsieur le Maire d'un prêt relais d'un montant de 900 000€ au taux fixe de 4,38%

M Kusnerek souhaite avoir le prévisionnel des dépenses de la Salle de Sport. M le Maire indique que celui-ci a déjà été annexé aux délibérations du Conseil mais qu'il sera recommuniqué. Monsieur Campel ajoute qu'il souhaiterait également le plan de financement, qui avait été fourni lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2021, mis à jour. M Labalette exprime la même demande afin de déterminer le reste à charge. M le Maire réitère sa réponse.

Pour : 19
Contre : 7 (M.M. LABALETTE - TAILLEZ - CAMPTEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)
Abstention : 0

3) Adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires du Centre de gestion du Pas de Calais

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de renouveler son adhésion au contrat groupe assurance statutaire, permettant de garantir les arrêts de travail des agents, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027 et approuve les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas de Calais.

4) Arrêt de projet du PLU et bilan de concertation

M le Maire laisse la parole à la représentante du bureau d'études URBYCOM, Madame SARAPATA, mandatée pour accompagner la commune sur le projet du PLU.

Elle rappelle l'objet de l'arrêt de projet du PLU qui va ensuite être soumis aux avis des Personnes Publiques Associées puis à une enquête publique. Elle ajoute que le projet du PLU de la commune doit tenir compte des travaux de révision du SCOT actuellement en cours et du nouveau PLH.

Madame SARAPATA rappelle les thématiques évoquées en séance de conseil le 27 juin 2023 lors des débats sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

A l'unanimité, le Conseil Municipal considère le bilan de concertation favorable au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et décide d'arrêter ce projet du PLU.

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 6 (M.M. TAILLEZ - CAMPTEL - KUSNIREK - CORTES - SEWERYN - BIDAULT)

5) Nomination d'un référent déontologue

Tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Jacques BILLET, référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026 et fixe les modalités de saisine du référent, les modalités de délivrance du conseil ainsi que la rémunération du référent déontologue. Il est précisé que Monsieur Jacques BILLET est également le référent déontologue de la CALL.

6) Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CALL - Projet Ecole Pantigny

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants avec la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin au titre de l'assistance et l'ingénierie complémentaire pour le projet de réaménagement de l'école Pantigny qui s'inscrit dans la convention cadre du

service commun de la transition durable et d'aides aux communes signée avec la CALL. Le montant de la participation financière spécifique complémentaire est fixé à 13 200€ HT soit un versement de 4 400€ HT/an étendue sur la durée de la mission, à savoir 3 ans.

M Campel demande ce que signifie « financeurs à préciser » dans les recettes de l'enveloppe financière prévisionnelle. M le Maire précise que les deux délibérations qui vont suivre répondent pour partie à la question, puisque des subventions de DETR et DSIL vont être sollicitées. La CAF participera également financièrement au projet et d'autres demandes d'aides pourront être envisagées.

M Labalette demande si on peut garantir dans les classes de préfabriqué un chauffage durant la période hivernale et une climatisation l'été lors des périodes de canicules. M le Maire explique que la problématique réside dans le fait de devoir héberger ces deux classes pendant la durée des travaux équivalente à une année scolaire. En concertation avec l'équipe enseignante, le choix a été fait de déménager ces classes dans l'école Wantiez. Pour le projet à venir, l'objectif sera de soigner l'isolation du bâtiment et de répondre aux exigences des réglementations thermiques tout en maîtrisant l'enveloppe budgétaire.

7) Demande de subvention DETR - Projet Ecole Pantigny

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 150 000€ au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'école Pantigny

8) Demande de subvention DSIL - Projet Ecole Pantigny

De même, le Conseil approuve, à l'unanimité, la demande de subvention d'un montant de 120 000€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 pour les dépenses liées aux travaux de réaménagement de l'école Pantigny.

M le Maire précise que ces demandes sont estimées sur le montant prévisionnel des travaux qui s'élève aujourd'hui à 600 000€ HT et que celles-ci devront probablement être complétées afin de solliciter ces subventions sur l'ensemble du projet, incluant donc la maîtrise d'œuvre, les études préalables, etc..

9) Demande de subvention Fonds Verts - Eclairage du stade

Dans le cadre du plan pluriannuel de réfection de l'éclairage public, le remplacement de l'éclairage par du LED est envisagée sur le terrain d'entraînement. L'assemblée autorise à l'unanimité la sollicitation d'une aide financière d'un montant de 27 596,88€ au titre du Fonds Verts « rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public ».

M le Maire rappelle que le Conseil a déjà sollicité dans une délibération précédente une aide de la Fédération Française du Football d'un montant de 10 000€ au titre du FAFA.

10) Renouvellement de la Convention Territoriale Globale Municipale avec la CAF du Pas de Calais

La Convention Territoriale Globale contractualisée entre la CAF du Pas de Calais et la commune couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, le Conseil Municipal autorise la signature d'une nouvelle convention qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. Cette convention de partenariat traduit ainsi les orientations stratégiques définies par la commune en matière de services aux familles et couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

11) Approbation du transfert de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Lievin

A l'unanimité, l'assemblée approuve le transfert de la compétence SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » à la Communauté d'Agglomération

de Lens-Liévin. M le Maire précise que la CALL intervient actuellement sur des projets de déconnexion pluviale envisagés sur la commune afin de prévenir les risques d'inondations.

12) Rachat d'une case au colombarium à Monsieur Daniel MATTEI

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder la rétrocession à la commune de la case n° 83 du Colombarium moyennant le remboursement à Monsieur Daniel MATTEI, titulaire et à l'origine de la demande, de la somme de 404,92€.

13) Subvention au Collège Victor Hugo de Harnes

Le versement d'une subvention de 100€ est autorisé, à l'unanimité par le Conseil Municipal, au Collège Victor Hugo de Harnes pour le Rallye Mathématiques 2024, dans le cadre de la liaison CM2 / 6^{ème} renouvelé en 2024.

14) Cession terrains cadastrés AD117p, AD776p,AD782p, AD779 et AD 785p sis 13 rue de Gino Valli

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la cession du terrain cadastré AD117p, AD776p, AD782p, AD779 et AD785p sis 13 rue Gino Valli à Madame Christelle ZETTWOOG, conjointe de Monsieur Rhéfi LOUNAS, au prix 81 180€ HT correspondant à l'estimation de France Domaine.

15) Subvention à la Protection Civile du Pas de Calais

Une importante partie de la population du Département vit un moment particulièrement éprouvant suite aux récentes crues historiques et une opération de solidarité a été lancée afin de venir en aide aux sinistrés. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité le versement d'une subvention de 400€ à la protection Civile du Pas de Calais.

16) Motion sur la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient les positions de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas de Calais qui demande à l'Exécutif une révision des paramètres d'évaluation des valeurs locatives des locaux professionnels concertée, comprise et véritablement juste dans ses effets et ses conséquences.

M Seweryn interroge sur une éventuelle taxe de la Commune sur les friches commerciales. Monsieur le Maire répond que la commune ne perçoit pas ce type de taxe.

17) Motion en faveur des communes minières

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande solennellement au Gouvernement d'ouvrir un véritable débat national sur le code minier, afin de construire un modèle minier juste et responsable avec l'ensemble des acteurs locaux et nationaux.

Divers :

M Labalette sollicite une estimation sur les frais de fonctionnement sur une année.

M Labalette constate que les travaux au niveau du passage piéton traversant la RD pour se rendre à l'école Curie ont bien été réalisés mais demande que des panneaux signalant la présence d'une école soient ajoutés.

En l'absence de M Dancoisne, M le Maire relaye une information sur le dispositif « 100 000 arbres pour demain » en cours sur la commune. En effet, avec l'appui de la Voix du Nord et de la Région, des plantations ont actuellement lieu dans les écoles ainsi qu'à la résidence Lenglet sous forme de projet participatif avec les écoliers et les riverains.

M Seweryn interroge sur l'obligation de tri des déchets biodégradables. M le Maire précise que c'est la Communauté d'Agglomération qui en a la compétence et que, à ce jour, elle procède au déploiement de composteurs individuels.

Mme Cortes demande si une réflexion est cours sur la prime pouvoir d'achat pour les agents de la commune. M le Maire affirme en effet que cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est prévue pour 2024.

M Labalette sollicite des explications sur la décision liée au recyclage des Terres Végétales. Monsieur le Maire explique que les terres qui ont été excavées du terrain pour la construction de la Salle de Sport ont dû être traitées et recyclées.

Quelques questions faisant référence à des dossiers datant de plusieurs années et ne concernant pas l'actualité de la commune sont éludées de ce Conseil.

Tous les sujets étant épuisés,

La séance est levée à 19h12

Pascal FROISSART,
Secrétaire

Yves TERLAT,
Maire